



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 avril 2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Le 4 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 30 mars 2023 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENT(E)S : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoints, M. PRUDENCE Nicolas, M. BULHOES Kévin, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme ROCK Clémentine, Mme OUKABLI Hayate.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme LACASSAGNE Laurie (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc), Mme PAPA Muriel (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BULHOES Kévin

N°DL040423-05 : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre et de se prononcer sur l'attribution de subventions à diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **300 €** à l'association « La Cage Ouverte »
- **300 €** à l'association « Los Arditz »
- **300 €** au Comité des fêtes
- **100 €** à la Ligue contre le cancer
- **100 €** à l'ADELFA (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ETUDE ET DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES DES PYRENEES-ATLANTIQUES)
- **100 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monein

Pour un total de **1 200 €** et une réserve de 1 300 €.

Fait à PARBAYSE, le 04/04/2023

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Nicolas LAPUYADE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/04/23

Mise en ligne sur le site internet le 06/04/23